

**COLLEGES PRIVES SOUS CONTRAT
CONDITIONS FINANCIERES A PARTIR DU 1ER JUILLET 2025**

Nouveaux critères harmonisés à l'échelle des
collèges privés sous contrat alsaciens

Forfait d'externat - part matériel	critères de calcul
Part patrimoine	
Viabilisation	Dotation de viabilisation 2025 (hors bouclier énergétique) des collèges publics (proratisée à l'élève)
Entretien et maintenance	Moyenne des dépenses affectées aux collèges publics affectées aux collèges privés (proratisé à l'élève)
Part pédagogie	
	Même barème que pour les collèges publics
Effectifs du collège (hors dispositif relais)	70,00 €
Bonification des élèves de classe de SEGPA par classe ULIS	35,00 € Forfait 1 000 €
par classe UP2A	Forfait 1 200 €
par dispositif relais	Forfait 3 000 €
Compléments	
Numérique des collèges	Dépenses réelles des collèges publics : maintenance, abonnement internet, ENT, petites fournitures (proratisées à l'élève)
Frais EPS (piscine)	8€ par élève
Equipement de protection individuel (EPI)	Dépenses réelles pour les agents techniques des collèges en 2024 (proratisées à l'élève)
Mobilier, équipement et matériel	11 € par élève
Majoration de la part matériel	charges indirectes de gestion : +1%
Forfait d'externat - part personnel	
Masse salariale des agents ATC des collèges publics, dernier compte financier clos (titulaires et contractuels, hors contrats aidés)	dernier compte financier clos
Part relative à l'externat	58,76%
Majoration	Aucune majoration ne sera appliquée
Bonus "mixité sociale"	
A l'atteinte des indicateurs "continuité scolaire"	5 € par élève
A l'atteinte de l'indicateur "accueil des élèves présentant des difficultés scolaires persistantes"	20 € par élève
A l'atteinte des indicateurs "mixité sociale"	10 € par élève
A l'atteinte des indicateurs "approche individualisée"	10 € par élève